

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE DU 8 AVRIL 2019</b>
---

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 2 avril 2019

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Martine Bourdel, Annick Villafafila, François Gabrion, Stéphane Roy, Caroline Ménager, Céline Leroy, Anaïs Perdereau

**Étaient absentes excusées** :

Caroline Ménager qui a donné procuration à Stéphane Roy  
Anaïs Perdereau qui a donné procuration à Martine Bourdel  
Véronique Spir qui a donné procuration à Céline Leroy

**Étaient absents** :

- Yoan Béaur
- Nicolas Mohamed

**Secrétaire de séance** : Eric Couadier

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Bertrand Hauchecorne demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Rythme scolaire à la prochaine rentrée
- Géothermie entre le stand de tir et la salle des Garennes

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'ajout de ces deux points

<b>2019 - 015</b>	<b>COMPTE DE GESTION 2018</b>
-------------------	-------------------------------

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le compte de gestion 2018

<b>2019 - 016</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>
-------------------	----------------------------------

Monsieur Didier Courtois est élu président par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2018. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2018 présentant résultat de clôture : en fonctionnement de 267 644.50 €, un déficit d'investissement cumulé de 124 641.23 €, des restes à réaliser de 295 027.38 € et des restes à percevoir de 268 867 €.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

<b>2019 - 017</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
-------------------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le tableau de l'affectation des résultats.

RESULTAT INVESTISSEMENT	-124 641.23 €	C/001
RESTES A REALISER DEPENSES	295 027.38 €	-26 160.38 €
RESTES A REALISER RECETTES	268 867.00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-150 801.61 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	267 644.50 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	150 801.61 €	C/1068
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	116 842.89 €	C/002

- Il convient d'affecter au 1068 (IR) 150 801.61 €, au 002 (FR) 116 842.89 € et 124 641.23 € au 001 (ID).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats

<b>2019 - 018</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION</b>
-------------------	-----------------------------------

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- approuve cette proposition et décide, à l'unanimité, de voter les taux ci-dessous pour l'année 2019 soit :

	<b>Taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	15.59 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	24.93 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	62.00 %

<b>2019 - 019</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS 2019</b>
-------------------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente l'attribution des subventions aux associations :

Association	sub 2019	
Amicale Boulistes		100.00 €
Anciens Combattants		100.00 €
Art aux Prés		400.00 €
Comité de Jumelage		200.00 €
Ecole de Musique		10 400.00 €
En ce temps là à Mareau		150.00 €
Gymnastique volontaire		400.00 €
La Fraternelle		700.00 €
Tennis Club de Mareau		1 000.00 €
Mareau z'idées		200.00 €
USM Tir		1 500.00 €
UNA	50.00 €	
Banque Alimentaire	350.00 €	
Marmousets	50.00 €	
LNE	100.00 €	
MFR Férolles	20.00 €	
PEP 45	20.00 €	
jeunes pompiers	20.00 €	
amicale pompiers cléry	50.00 €	
Secours Populaire	0.00 €	
Arche des souvenirs	392.10 €	
	<b>1 052.10 €</b>	<b>15 150.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>16 202.10 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

<b>2019 - 020</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
-------------------	-----------------------------

Monsieur HAUCHECORNE présente le budget primitif tel que défini par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte le budget primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :
  - o FONCTIONNEMENT : 1 318 739.89 euros
  - o INVESTISSEMENT : 748 500.22 euros (rar compris)

<b>2019 - 021</b>	<b>PROCÈS VERBAL DE LA MISE À DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT » À LA CCTVL</b>
-------------------	--

Bertrand Hauchecorne procède à la lecture du procès verbal de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, qui a pour objet de mettre à disposition de la CCTVL les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence « assainissement ».

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Autorise le Maire à signer ce procès verbal

	<b>10 ans de la médiathèque</b>
--	---------------------------------

Annick Villafila indique que les bénévoles souhaiteraient un rendez-vous avec les élus afin d'organiser les rencontres pour les 10 ans de la médiathèque, le samedi 14 et le dimanche 15 septembre 2019.

La réunion est fixée au 30 avril 2019 à 9h30.

### **QUESTIONS DIVERSES**

<b>2019 - 022</b>	<b>GEOOTHERMIE</b>
-------------------	--------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle le projet de géothermie pour la salle des Garennes et le stand de tir.

Il propose le devis du cabinet Cebi 45, pour un montant de 8 680 € ht soit 10 416 € ttc.

Il souhaite également déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement ci-dessous :

	MONTANT EN €		MONTANT EN €
DÉPENSES	8 680.00 €	AIDES PUBLIQUES (1) :	
		ADEME (60%)	5 208.00 €
		FONDS PROPRES :	3 472.00 €
TOTAL	8 680.00 €	TOTAL	8 680.00 €

Eric Couadier demande des compléments d'informations, notamment si les émetteurs de chaleur (type, puissances...), la régulation (robinets thermostatiques..) et la gestion de l'intermittence du bâtiment (sondes, type programmation...) sont prévus. Bertrand demandera à Cebi 45.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve ce devis
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Ademe

	<b>RYTHMES SCOLAIRES</b>
--	--------------------------

Bertrand Hauchecorne indique au conseil, qu'une réunion a été organisée avec le corps enseignant afin d'échanger sur les rythmes scolaires à la prochaine rentrée. L'équipe enseignante souhaite revenir à la semaine des 4 jours. Les parents d'élèves se sont prononcés sur ce point avec une légère avance pour la semaine des 4 jours.

Bertrand Hauchecorne donne la parole à chaque membre du conseil pour avoir leur avis.

Didier Courtois indique que des études ont été réalisées et que la semaine des 4.5 jours sont bénéfiques pour l'éducation des enfants, il reste convaincu que le niveau scolaire peut être amélioré en gardant ce rythme. Il pense également que c'est préjudiciable pour le personnel qui s'est investi sur les activités.

Stéphane Roy trouve dommage qu'il revienne à la commune une telle décision ; il propose de suivre l'avis du conseil d'école.

Céline Leroy pense que pour le bien de l'enfant, la semaine à 4.5 jours est le mieux.

Martine Bourdel, qui a le pouvoir d'Anaïs Perdereau, porte à la connaissance du conseil son avis : Anaïs Perdereau souhaite la poursuite d'intermède et la semaine des 4.5 jours, elle pense qu'intermède permet d'éviter les inégalités entre enfants ; de plus revenir à la semaine des 4 jours provoquerait une dévalorisation du travail du personnel communal. Martine Bourdel pense à l'identique, et fait remarquer que si nous revenons à la semaine des 4 jours, pour les parents qui travaillent, l'enfant sera levé le matin, et le mercredi matin deviendra forcément payant pour ouvrir le centre de loisirs.

Chantal Bureau est pour le maintien des 4.5 jours.

Eric Couadier demande l'organisation en cas d'un passage à la semaine des 4 jours. Bertrand Hauchecorne indique qu'il faut tout remettre en cause, notamment la suppression d'un poste, et prévoir un centre de loisirs le mercredi toute la journée ainsi qu'une garderie le matin.

Robert Genty souhaite connaître la position des communes aux alentours ; La commune de Mézières reste à 4.5 jours, Cléry, à priori, également.

Didier Courtois et Eric Couadier proposent un vote à bulletin secret. Bertrand Hauchecorne procède au dépouillement :

2 bulletins « blanc »

3 bulletins pour les 4 jours

8 bulletins pour les 4.5 jours

La semaine des 4.5 jours est donc maintenue.

➤ Chantal Bureau indique que Loiret Nature environnement proposent un événement en bord de Loire dans le cadre de la fête de la science, le 13 octobre.

➤ Annick Villafafila souhaite connaître l'avancée de la mutualisation du logiciel médiathèque par la CCTVL. Bertrand Hauchecorne n'a pas d'information, il contactera Monsieur Fichou.

### **REUNIONS INTERNES**

Commission culture + bénévoles de la médiathèque : mardi 30 avril à 9h30

### **MANIFESTATION**

Date inauguration plateau sportif (city stade + terrain de boules) : 7 mai à 18h30

### **PROCHAINS CONSEILS**

Jeudi 2 mai à 18h30 (à reconfirmer)

Jeudi 6 juin à 18h30

Mardi 9 juillet à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30